

**ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE DU TARN**

**Pour le Recteur  
et par délégation**

**L'inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'éducation nationale**

**Arrêté modificatif n°2**

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale d'action sociale, des commissions académique et départementales d'action sociale et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale ;

Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental du Tarn, scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu les propositions présentées par les organisations syndicales et la Mutuelle générale de l'éducation nationale ;

Vu les arrêtés du 7 janvier 2019 et du 30 août 2019 relatifs à la composition de la commission départementale d'action sociale ;

**ARRETE**



## **ARTICLE 1 :**

La commission départementale de l'action sociale (CDAS) du département du Tarn est ainsi composée :

2/3

### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

#### **Membres titulaires :**

- Madame Marie-Claire DUPRAT, Inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, Présidente,
- Monsieur Alain RODIERE, Principal du collège Saut de Sabo de Saint Juery.

#### **Membres suppléants :**

- Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn,
- Monsieur Freddy TOMMASI, Principal du collège Louisa Paulin de Réalmont.

### **REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DES PERSONNELS**

#### **FSU : 3 titulaires - 3 suppléants**

#### **Membres titulaires :**

- Monsieur Bastien ALBERTY,
- Madame Hélène LOPEZ,
- Madame Véronique GARRIGUES.

#### **Membres suppléants :**

- Monsieur Mathieu MOLES,
- Monsieur Benoît FOUCAMBERT,
- Madame Joëlle JALABERT.

#### **UNSA : 1 titulaire - 1 suppléant**

#### **Membre titulaire :**

- Madame Marianne MENOTTI.

#### **Membre suppléant**

- Monsieur Yann LEMONSU.

#### **FNEC FP FO : 1 titulaire - 1 suppléant**

#### **Membre titulaire**

- Monsieur Jean-François MAZALEYRAT.

#### **Membre suppléant**

- Madame Marion BENOIT.



3/3

## **REPRESENTANTS DE LA MGEN : 5 titulaires, 5 suppléants**

### **Membres titulaires :**

- Madame Viviane ETCHENAGUCIA,
- Madame Nathalie TRILLES,
- Monsieur Alain MARTY,
- Monsieur Thierry ARTIGUES,
- Monsieur Philippe BAZOT.

### **Membres suppléants :**

- Monsieur André ALBOUY,
- Monsieur Jean-Marc LAURENS,
- Monsieur Jean-Marie GUY,
- Madame Véronique ALBOUY,
- Madame Chantal VAYSSE.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

### **ARTICLE 3 :**

Une commission restreinte pourra être constituée afin de se réunir en urgence entre deux sessions de la commission départementale.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté remplace l'arrêté modificatif n°1 du 30 août 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale(CDAS) du Tarn. Les autres dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2019 relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale demeurent inchangées.

### **ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 15 septembre 2020.

L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Tarn

  
Marie-Claire DUPRAT